
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE ET DES FORETS

ARRETE N°10253/2018/MEEF

Portant ouverture de la chasse aux oiseaux gibiers pour l'année 2018

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE ET DES FORETS

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance n°60-126 du 3 octobre 1960 fixant le régime de la chasse, de la pêche et de la protection de la faune ;
- Vu le décret n°2016-250 du 10 avril 2016 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
- Vu le Décret n°2016-265 du 15 avril 2016, modifié et complété par les décrets n°2016-460 du 11 mai 2016, n°2016-1147 du 22 août 2016 et n°2017-148 du 02 mars 2017, n°2017-262 du 20 avril 2017 et n°2017-590 du 17 juillet 2017, et n°2017-724 du 25 Août 2017; et n°2017-953 du 12 octobre 2017 portant nomination des membres du Gouvernement.
- Vu le décret n°2016-298 du 26 avril 2016 fixant les attributions du Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu l'Arrêté n°327/MAP/FOR du 8 février 1961 avec ses textes de modification subséquente, notamment en son article premier nouveau modifié par l'Arrêté n°1224-MDRRA/DIR/FOR/Cx du 14 avril 1976 portant ouverture de la chasse sur l'ensemble du territoire de la République de Madagascar.

ARRETE

Article premier.- Conformément aux dispositions de l'Arrêté n° 327-MAP/FOR du 8 février 1961, la chasse aux oiseaux gibiers est ouverte sur l'ensemble du territoire de la République de Madagascar :

- . du mardi 1er mai au dimanche 30 septembre 2018 inclus pour les oiseaux forestiers ;
- . du mardi 15 mai au dimanche 30 septembre 2018 inclus pour les oiseaux aquatiques.

Article 2.- L'autorisation de chasse sera signée par le Directeur Régional de l'Environnement de l'Ecologie et des Forêts concerné.

Article 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur dès sa signature et après large diffusion indépendamment de sa publication au journal officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 26 avril 2018

Le Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts

NDAHIMANANJARA Bénédicte Johanita